



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat  
général**

# **INDEMNISATION DES CALAMITÉS AGRICOLES ET RÉGLEMENTATION DU SECTEUR DE L'ASSURANCE**

**(Direction des assurances, 1941-1990)**

**Répertoire numérique détaillé**

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.  
Il est en français.  
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD  
(version 2002).

## Sommaire

Calamités agricoles.....	<a href="#">7</a>
Assurance automobile.....	<a href="#">10</a>
Assurance maladie, accident, travailleurs non salariés, indépendants et autres.....	<a href="#">11</a>

**Référence**

B-0069922/1 – B-0069973/4

**Niveau de description**

Dossier

**Intitulé**

Indemnisation des calamités agricoles et réglementation du secteur de l'assurance.

**Dates extrêmes**

1941-1990

**Noms des principaux producteurs**

Direction des assurances

**Importance matérielle**

52 boîtes soit 64,25 mètres linéaires

**Langue des documents**

Français

**Institution responsable de l'accès intellectuel**

Service des archives économiques et financières

**Localisation physique**

Savigny-le-Temple (77)

**Conditions d'accès**

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

**Conditions d'utilisation**

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

**Modalités d'entrée**

Versement du 15 mai 1991 portant la référence PH 239/91.

**Historique du producteur**

Vers 1820, le bureau du commerce de la subdivision du commerce des arts et manufactures au ministère de l'Intérieur a en charge la réglementation du secteur de l'assurance. Sous la Restauration, la partie assurance de ce bureau est transférée au ministère du commerce. Au sein de ce bureau apparaît en 1842 une commission de surveillance des tontines. L'ensemble est rattaché en 1894 à la division de l'assurance et de la prévoyance sociale. Une loi du 9 avril 1898 crée un régime nouveau contre les accidents du travail fondé sur la responsabilité objective, sans faute, de l'employeur et l'indemnisation automatique et forfaitaire de l'ouvrier. Pour appliquer son article 27, qui soumet au les compagnies d'assurances mutuelles ou à primes fixes contre les accidents, un décret du 28 février 1899 instaure des commissaires-contrôleurs des accidents du travail, dont les conditions de recrutement et le sont définis peu après.

Un service central du contrôle des sociétés d'assurance contre les accidents du travail est organisé au sein de la division de l'assurance et de la prévoyance sociale. Par un décret du 11 octobre 1900, celle-ci est érigée en direction, qui comporte trois bureaux : habitations à bon marché, assurances et retraites, accidents du travail. Un arrêté du 21 octobre 1900 précise que le contrôle des sociétés d'assurances contre les accidents du travail est placé sous l'autorité immédiate du directeur. Une loi de 1905 sur l'assurance vie entraîne la création, sur le même modèle que pour les accidents du travail, d'un corps de commissaires-contrôleurs des sociétés d'assurance sur la vie. Dans les années qui suivent, leur compétence est étendue à des branches annexes (nuptialité-natalité) et à des activités sans lien avec l'assurance (capitalisation et épargne).

Un décret du 26 octobre 1906 crée le ministère du travail et de la prévoyance sociale, par scission du ministère du commerce. La direction de l'assurance et de la prévoyance sociale y est intégrée. L'application de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, entraîne à la fois la scission de l'assurance et de la prévoyance sociale et le regroupement des deux services du contrôle sur la vie et sur les accidents du travail dans un même service, le service du contrôle des assurances privées, placé sous l'autorité directe du ministre. Toutefois, les deux corps de commissaires-contrôleurs restent distincts. Une loi du 15 février 1917 oblige à assurer les risques français en France et établit un contrôle partiel de la réassurance, notamment pour l'empêcher de transmettre aux nations ennemies des renseignements sur les installations industrielles et portuaires. Un décret du 28 septembre 1917 confie la surveillance des opérations d'assurance et de réassurance auxquelles se livrent les entreprises, à un service de la surveillance des opérations de réassurance et d'assurance directes et à un corps nouveau, celui des commissaires-contrôleurs de la réassurance, distinct des deux autres.

Le service de la surveillance des opérations de réassurance et d'assurance directes est rattaché en 1922 au service de contrôle des assurances privées, qui est érigé alors en direction du contrôle des assurances privées. En 1934, celle-ci est rebaptisée direction des assurances privées. Le contrôle n'est plus sa seule fonction, elle prépare aussi la réglementation et exerce la tutelle sur l'industrie de l'assurance. Le contrôle qui est établi sur l'assurance de la responsabilité civile automobile par un décret-loi du 8 août 1935 n'entraîne pas la création d'un quatrième corps de commissaires-contrôleurs. Le décret-loi du 25 août 1937 généralise le contrôle des commissaires-contrôleurs à des activités qui ne sont pas encore visées par une législation sociale. Son article 7 étend les dispositions du décret-loi de 1935 relatif au contrôle des placements à l'ensemble des actifs détenus. Les trois statuts de commissaires-contrôleurs coexistent jusqu'en 1936, date à laquelle est adopté un statut unique (refondu en 1968). Une loi du 12 juillet 1940 rattache au ministère des finances la direction des assurances privées, rebaptisée direction des assurances, et qu'un décret du 30 août 1940 place sous l'autorité du Secrétaire général pour les questions économiques.

La loi du 31 décembre 1989 supprime la direction des assurances : la réglementation et le contrôle administratif sont confiés à la sous-direction des assurances de la direction du Trésor et le contrôle financier à la Commission de contrôle des assurances (CCA), à la disposition de laquelle la loi met le corps des commissaires-contrôleurs des assurances. La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 fusionne la CCA et la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), et met le corps des commissaires-contrôleurs à la disposition de l'entité ainsi créée, la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCA-MIP). Celle-ci devient l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) en vertu de l'article 14 de la loi du 15 décembre 2005. Le statut du corps de contrôle est régi par le décret n° 2005-799 du 15 juillet 2005 portant statut particulier du corps de contrôle des assurances (modifié par le décret n° 2010-239 du 9 mars 2010), sur le modèle du statut commun des grands corps techniques de l'État (ingénieurs des Mines, des Ponts et Chaussées, de l'Armement ). L'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier

2010 fusionne les autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance en une Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante, qui est rattachée à la sphère Banque de France, et qui donc quitte celle du ministère des finances. Les décrets n° 2010-217 et n° 2010-218 du 3 mars 2010 sont pris en application.

### **Évaluation, tris et éliminations**

Les doublons ont été éliminés.

### **Mode de classement**

Thématique.

### **Présentation du contenu**

Les documents contenus dans ce fonds concernent pour une part importante les calamités agricoles et leur indemnisation. Les calamités agricoles sont définies, à l'article L.361-5 du Code rural et de la pêche maritime comme « les dommages résultant de risques d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'un agent naturel climatique, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture, compte tenu des modes de production considérés, n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants ».

On y trouve également des dossiers concernant la réglementation de divers secteurs des assurances (assurance automobile, assurance-vie, assurance construction...) et l'établissement de législations spécifiques.

### **Indexation**

Compagnie d'assurance

Sinistre

**B-0069922/1 – B-0069950/1**

Calamités agricoles.

1961-1990

**B-0069922/1 – B-0069938/1**

Dossiers classés par département : notes, correspondance, arrêtés de reconnaissance du caractère de calamité agricole.

1965-1990

**B-0069922/1**

Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes.

1965-1990

**B-0069922/2**

Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche.

1967-1990

**B-0069923/1**

Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal.

1965-1990

**B-0069923/2**

Ardennes, Ariège, Aube.

1966-1990

**B-0069923/3**

Aude, Aveyron.

1967-1990

**B-0069924/1**

Charente, Charente-Maritime.

1967-1990

**B-0069924/2**

Cher, Corrèze.

1969-1990

**B-0069925/1**

Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Creuse.

1967-1990

**B-0069925/2**

Dordogne.

1967-1989

**B-0069926/1**

Doubs, Drôme.

1967-1989

**B-0069926/2**

Eure, Eure-et-Loir, Finistère.

1967-1989

**B-0069927/1**

Corse.

1967-1989

**B-0069927/2**

Gard.

1966-1990

**B-0069928/1**

Gers.

1967-1990

<b>B-0069928/2</b> Haute-Garonne.	1965-1990
<b>B-0069928/3</b> Gironde, Ille-et-Vilaine.	1967-1990
<b>B-0069929/1</b> Hérault.	1967-1989
<b>B-0069929/2</b> Indre, Indre-et-Loire.	1966-1989
<b>B-0069929/3</b> Isère, Jura.	1967-1989
<b>B-0069930/1</b> Landes, Loir-et-Cher.	1965-1989
<b>B-0069930/2</b> Loire, Haute-Loire.	1967-1990
<b>B-0069931/1</b> Loire-Atlantique, Loiret.	1966-1990
<b>B-0069931/2</b> Lot.	1965-1990
<b>B-0069931/3</b> Lot-et-Garonne.	1965-1989
<b>B-0069932/1</b> Lozère, Maine-et-Loire.	1966-1989
<b>B-0069932/2</b> Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne.	1966-1990
<b>B-0069932/3</b> Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan.	1967-1990
<b>B-0069933/1</b> Moselle, Nièvre, Nord.	1965-1989
<b>B-0069933/2</b> Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme.	1966-1989
<b>B-0069934/1</b> Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées.	1966-1989
<b>B-0069934/2</b> Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin.	



	1967-1990
<b>B-0069935/1</b> Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire.	
	1966-1990
<b>B-0069935/2</b> Sarthe, Savoie, Haute-Savoie.	
	1965-1990
<b>B-0069935/3</b> Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines.	
	1965-1989
<b>B-0069936/1</b> Deux-Sèvres, Somme.	
	1965-1990
<b>B-0069936/2</b> Tarn.	
	1967-1989
<b>B-0069936/3</b> Tarn-et-Garonne.	
	1966-1990
<b>B-0069937/1</b> Var.	
	1967-1986
<b>B-0069937/2</b> Vaucluse, Vendée.	
	1965-1989
<b>B -0069938/1</b> Vienne, Haute-Vienne, Vosges.	
	1965-1990
<b>B-0069938/2</b> Yonne, Territoire-de-Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise.	
	1972-1989
<b>B-0069939/1 - B-0069943/3</b> Dossiers de fonds.	
	1961-1989
<b>B-0069939/1 - B-0069941/3</b> Notes, correspondance.	
	1967-1981
<b>B-0069939/1</b> 1982-1984	
<b>B-0069940/1</b> 1985-1987	
<b>B-0069941/1</b> 1988	
<b>B-0069941/2</b> 1989	
<b>B-0069941/3</b> 1990	
<b>B-0069942/1</b> Cyclones dans les territoires d'outre-mer (TOM) : correspondance.	

	1961-1967
<b>B-0069942/2</b>	
Contribution additionnelle au fonds national des garanties agricoles et ostréicoles : correspondance.	
	1964-1989
<b>B-0069942/3</b>	
Cas des planteurs de tabac : correspondance.	
	1961-1981
<b>B-0069943/1</b>	
Réforme du régime d'indemnisation : correspondance.	
	1975-1979
<b>B-0069943/2</b>	
Conditions d'assurance : correspondance.	
	1971-1973
<b>B-0069943/3</b>	
Conchyliculture, indemnisation des ostréiculteurs et incitation à l'assurance : correspondance.	
	1964-1974
<b>B-0069944/1 - B-0069949/1</b>	
Commission nationale des calamités agricoles : comptes rendus.	
	1969-1971
<b>B-0069944/1</b>	
1969-1971	
<b>B-0069945/1</b>	
1972-1973	
<b>B-0069946/1</b>	
1974-1975	
<b>B-0069947/1</b>	
1976-1977	
<b>B-0069948/1</b>	
1978-1979	
<b>B-0069949/1</b>	
1980-1986	
<b>B-0069950/1</b>	
Régime de garantie d'indemnisation des dommages causés par les intempéries.	
	1966-1980
<b>B-0069951/1 - B-0069958/2</b>	
Assurance automobile.	
	1957-1984
<b>B-0069951/1 – B-0069953/1</b>	
Tarifs : correspondance.	
	1965-1982
<b>B-0069951/1</b>	
1965-1972	
<b>B-0069952/1</b>	
1973-1976	
<b>B-0069953/1</b>	
1977-1982	
<b>B-0069954/1</b>	
Tarifs dans les DOM-TOM : correspondance.	

	1964-1977
<b>B-0069955/1</b>	
Réforme : correspondance.	
	1981-1984
<b>B-0069955/2</b>	
Régime de liberté surveillée des tarifs : colloque de Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines).	
	1970
<b>B-0069956/1</b>	
Réglementation du bonus-malus : correspondance.	
	1957-1982
<b>B-0069957/1</b>	
Bonus-malus, campagne d'information : correspondance.	
	1977
<b>B-0069957/2</b>	
Bonus malus, clauses : correspondance.	
	1965-1977
<b>B-0069958/1</b>	
Particularité de l'assurance frontière : correspondance.	
	1972-1979
<b>B-0069958/2</b>	
Garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur : correspondance.	
	1973-1975
<b>B-0069959/1 - B-0069973/4</b>	
Assurance maladie, accident, travailleurs non salariés, indépendants et autres.	
	1941-1990
<b>B-0069959/1</b>	
Assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents de travail et les maladies professionnelles, loi n° 72-965 du 25 octobre 1972 : travaux préparatoires.	
	1969-1974
<b>B-0069960/1</b>	
Assurance contre les accidents de la vie, les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture : correspondance.	
	1976-1985
<b>B-0069960/2</b>	
Assurance contre les maladies du travail des exploitants agricoles, répartition des cotisations complémentaires : correspondance.	
	1973-1984
<b>B-0069960/3</b>	
Renforcement des garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (loi Evin), projet de loi : travaux préparatoires.	
	1980-1989
<b>B-0069960/4</b>	
Assurance "risques aggravés", tarification : correspondance.	
	1978-1985
<b>B-0069961/1</b>	
Garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (loi Evin).	
	1989-1990

**B-0069962/1**

Assurance mutuelle agricole, régime de retraite complémentaire facultatif d'assurance vieillesse agricole : correspondance.

1976-1989

**B-0069962/2**

Fonds commun des accidents du travail agricole : correspondance.

1982-1989

**B-0069963/1**

Assurance-vie, amélioration de l'information des assurés et de la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation, loi n° 85-608 du 11 juin 1985 : travaux préparatoires.

1983-1985

**B-0069964/1 – B-0069964/2**

Réforme de l'assurance-vie.

1983-1984

**B-0069964/1**

Contrats d'assurance collective garantissant des emprunts : correspondance et rapport.

1984

**B-0069964/2**

Groupe de travail : compte rendu des travaux, correspondance.

1983

**B-0069964/3**

Assurance vie, réforme technique : correspondance, rapport.

1969-1991

**B-0069965/1 – B-0069965/2**

Participation des porteurs de titres de capitalisation aux bénéfices des entreprises pratiquant des opérations de capitalisation.

1974-1984

**B-0069965/1**

Correspondance, notes.

1974-1982

**B-0069965/2**

Rapport.

1984

**B-0069965/3**

Assurance vie, démarchage et réglementation de la renonciation : correspondance, note.

1984

**B-0069965/4**

Assurance vie, contrats en devises : correspondance, notes.

1984-1990

**B-0069965/5**

Assurance vie, caisse nationale de prévoyance : correspondance, notes.

1960-1983

**B-0069966/1**

Commission Dautresme sur le développement et la protection de l'épargne : rapport.

1982

**B-0069967/1**

Rentes viagères, majorations légales : correspondance et notes.

1975-1986

**B-0069968/1 - B-006971/1**

Assurance construction.

1952-1985

**B-0069968/1**

Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction : travaux préparatoires.

1975-1978

**B-0069968/2**

Bureau central de tarification : correspondance et notes.

1978-1980

**B-0069968/3**

Correspondance.

1979

**B-0069968/4**

Police d'assurance.

1952-1973

**B-0069969/1**

Commission interministérielle dite "commission Spinetta".

1981-1982

**B-0069969/2**

Police unique de chantier.

1981-1982

**B-0069969/3**

Obligation d'assurance, demandes de dérogation présentées par les collectivités locales : correspondance.

1978-1985

**B-0069969/4**

Loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 relative aux ventes d'immeubles à construire : travaux préparatoires.

1965-1967

**B-0069970/1**

Réforme, application de la loi du 4 janvier 1978, décrets n° 78-1093 du 17 novembre 1978 et 78-1147 du 7 décembre 1978 : travaux préparatoires.

1978

**B-0069970/2**

Fonctionnement : rapport Consigny.

1980-1981

**B-0069971/1**

Réforme, application de la loi du 4 janvier 1978, préparation des textes d'application.

1978-1982

**B-0069972/1**

Assurance des architectes et des entrepreneurs contre les risques résultant de leur responsabilité professionnelle.

1941-1970

**B-0069972/2**

Caisse centrale de l'assurance, garantie des risques exceptionnels et nucléaires : correspondance.

1966-1981

**B-0069972/3**

Concurrence dans le secteur de l'assurance, législation sur les ententes.

	1978
<b>B-0069973/1</b>	
Assurance, aide aux handicapés : correspondance.	
	1969-1970
<b>B-0069973/2</b>	
Assurance épargne obsèques, contrat : correspondance.	
	1981
<b>B-0069973/3</b>	
Assurance, clubs d'épargne : correspondance.	
	1973-1978
<b>B-0069973/4</b>	
Assurance des accidents en montagne, contrat : correspondance.	
	1983-1988